



INFOMESNIL

N° 2015 – 03

Mercredi 04 février 2015

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et mercredi: 17h30 à 19h00 - Jeudi : 15h30 à 17h00

Informations de la mairie

Prolongation de l'arrêté - Déviation de la circulation – Mesnil / Dierrey-Saint-Julien

En raison de difficultés techniques, les travaux de pose de canalisations du gazoduc « Arc de Dierrey » en traversée de chaussée de la RD95 n'ont pu être réalisés dans les délais.

L'interdiction de circulation sur la RD95 est prorogée jusqu'au 13 février 2015.

La circulation générale peut s'effectuer dans les deux sens par la RD23 direction ESTISSAC, RD660 direction TROYES, par la RD31 direction de Dierrey-St-Julien.

Extrait de la réunion du conseil municipal - Vendredi 30 janvier 2015

Taux d'imposition :

Le conseil décide d'augmenter de +1,1% les taux d'imposition pour l'année 2015.

Les taux de la part communale, applicables en 2015 seront :

- Taxe d'habitation	21,09%
- Taxe foncière bâti	17,98%
- Taxe foncière non bâti	21,65%
- C.F.E*	16,94%

*C.F.E : Contribution Foncière des Entreprises (ancienne taxe professionnelle)

Historique des dernières années :

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Augmentation:	+0%	+6%	+0,8%	+0%	+1,1%
Taxe d'habitation	19,52%	20,69%	20,86%	20,86%	21,09%
Taxe foncière bâti	16,64%	17,64%	17,78%	17,78%	17,98%
Taxe foncière non bâti	20,04%	21,24%	21,41%	21,41%	21,65%
C.F.E	15,69%	16,63%	16,76%	16,76%	16,94%

Éléments de comparaison: (avec les taux de 2014)

Taux 2014	Mesnil	Moyenne nationale	Moyenne départementale
Taxe d'habitation	20,86%	23,88%	25,12%
Taxe foncière bâti	17,78%	20,11%	21,06%
Taxe foncière non bâti	21,41%	48,94%	20,36%

Taxes perçues à la commune pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation :	101 964,00 €
Taxe foncier bâti :	58 692,00 €
Taxe foncier non bâti :	9 656,00 €
C.F.E :	6 687,00 €
Total :	176 999,00 €

Il y a actuellement 294 foyers fiscaux à Mesnil Saint Loup.

Pour 2015, avec +1,1% des taux (part communale) cela représentera en moyenne +6,62€ par foyer.



Extrait de la réunion du conseil municipal - Vendredi 30 janvier 2015 - Suite

Subventions aux associations votées lors du conseil municipal :

OGEC (école Saint Loup)	37 400 €
ACM (Association Culturelle de Mesnil St Loup)	750 €
ACMM (Anciens combattants et médaillés militaires)	100 €
ADAMA (Association des Anciens Maires de l'Aube)	80 €
ADMR Marcilly	1 000 €
Amicale des donneurs de sang d'Estissac	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Mesnil St Loup	800 €
APEL (Ass. parents d'élèves école et collège St Loup)	2 560 €
ASOFA (football)	1 500 €
Centre de Loisirs	500 € / + 4 €/jour/enfant de Mesnil
CFA Pont Ste Marie	62 € / apprenti
EEMA (Ecole des enfants Malades de l'Aube)	100 €
EPISOL (épicerie solidaire Aix en Othe)	100 €
Fondation du patrimoine	50 €
Foyer Audois	60 €
Foyer socio-éducatif du collège de Marigny-le-Châtel	308 €
PEP 10 (Pupilles de l'enseignement publique de l'Aube)	100 €
Restos du cœur	100 €
Revivre Amitié sans alcool	50 €
UDCAFN (Anciens combattants Afrique du Nord)	100 €
Vaincre la mucoviscidose	100 €

Le compte rendu du conseil sera affiché dans sa **totalité** dans le hall de la mairie (côté gauche salle du conseil).

Le maire, Michaël SIMON

Conteneurs à déchets recyclables

Au cours du 1er semestre 2015, tout le territoire de l'intercommunalité va être doté de conteneurs à déchets recyclables. Cela représente 4000 conteneurs de 240 litres pour 25 communes (*avec quelques bacs de 660 litres pour les entreprises*).

Ces bacs sur roulettes vous serviront à mettre le tri sélectif et non pas les ordures ménagères ni les sacs poubelles. Ils remplaceront les bacs bleus et jaunes (*blancs pour certains*) que vous pourrez garder pour d'autres utilisations.

Ces conteneurs apporteront plusieurs avantages :

- Les déchets ne seront plus mouillés et seront plus facilement recyclables. (*Actuellement, arrivés au dépôt de tri, les papiers et cartons mouillés sont refusés et mis avec les déchets en ordures ménagère.*)
- Moins de port de charge et une manipulation plus aisée pour les habitants et les employés de la collecte (*rippeurs*).
- La collecte de ces conteneurs pourrait se faire deux fois par mois et non toutes les semaines.

Les frais seront intégralement pris en charge par la communauté de communes de l'Orvin et de l'Ardusson.

A ce jour, la fabrication est en cours et les livraisons devraient se faire au Centre Technique Communautaire situé à Marigny-le-Châtel à compter de la semaine 8. Les conteneurs arriveront semi-montés. Il ne restera que les axes de roues à assembler.

Un des agent affecté aux déchèteries communautaires sera affecté au montage et à la livraison de ces bacs dans chaque village sur une durée de 2 mois environ.

Vous recevrez plus de détails prochainement.

Michaël SIMON

Délégué intercommunautaire, membre de la commission Environnement et déchets de la C.C.O.A



Permanence parlementaire - Gérard MENUEL

Monsieur Gérard MENUEL, élu député de l'Aube le 14 décembre dernier, vous invite à prendre connaissance des coordonnées de sa permanence parlementaire auboise :

- 4 place Foch – Bât A - 10000 TROYES - Téléphone : 03.25.43.08.84 - Fax : 03.25.43.07.69 - Courriel : gmenuel-permanenceparlementaire@orange.fr

- Suppléante : Annie ROUSSEAU - arouseau-permanenceparlementaire@orange.fr

Ses collaborateurs parlementaires sont joignables, à Troyes au 03.25.43.08.84 et par courriel :

- Patricia SARTOR (agenda en particulier) : psartor-permanenceparlementaire@orange.fr

- Marie-Hélène TANG-SUBTIL (réception des sollicitations de particuliers, de professionnels ou des communes) : mhsubtil-permanenceparlementaire@orange.fr - T. 03.25.43.08.84 - F. 03.25.43.07.69

- ou encore à Paris, au Palais Bourbon : Julien ROUET : gmenuel@assemblee-nationale.fr - 126 rue de l'Université – 75355 PARIS 07SP - Tél. : 01.40.63.64.11.

Relevé des compteurs individuels d'eau - Du 02 au 05 février 2015

L'agent mis à disposition par le syndicat départemental a commencé à faire le relevé des compteurs ce lundi 02 février. Il devrait avoir terminé jeudi ou vendredi. Merci de lui faciliter l'accès à votre compteur.

Feux de jardin

Règle générale :

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Sanctions :

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F31858.xhtml>

Michaël SIMON

Bibliothèque Intercommunale - Guide du lecteur

Voir le dépliant : <http://fr.calameo.com/read/0041724510ec91d5e642b>

Stop aux arnaques

Dans le cadre de la charte des solidarités avec les aînés sur le territoire de l'Orvin et d'Ardusson, la commission « santé – habitat » propose une conférence sur les précautions à prendre contre les arnaques les plus fréquentes à domicile.

Le lundi 16 février 2015 à la salle polyvalente de Marigny le Chatel à 15h30 - Entrée libre.

Service de garde

- **Médecin** : **15** (pour le nom du médecin de garde) - **Pharmacie** : **15** (pour obtenir la pharmacie de garde)
- **Gendarmerie** : **17** (ou Estissac 03.25.40.40.11) - **Pompiers** : **18** ou **112**

Informations diverses

Paroisse

Dimanche 08 février 2015 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

Dimanche 15 février 2015 : Messe à 10h30 à Dierrey-St-Julien



ESM - Projet de section Ping-Pong

L'ESM envisage de créer une section ping-pong, cette activité pourrait se pratiquer de façon régulière, toutes les semaines, ou de façon occasionnelle pendant les vacances scolaires.

Si vous êtes intéressé pour jouer au ping-pong, veuillez contacter Francis Courtois.06.71.74.35.94 / francis.courtois4@orange.fr

Nous rappelons aux adhérents de l'ESM que le gymnase est à disposition des adhérents :

- le MARDI de 20h30 à 22h30 ouvert à tous Multisports (chacun est libre de pratiquer le sport qu'il désire sans gêner les autres participants)
- le JEUDI de 20h30 à 22h30 Sports Collectifs (le programme est établi à l'avance)

Francis Courtois, président de l'ESM

Association Culturelle

Vendredi 6 février 2015 : assemblée générale à 20h à l'atelier, suivie du verre de l'amitié.

Vente des cartes d'adhérents 6 €

Dimanche 8 février 2015: représentation théâtrale 15h à la salle polyvalente de Mesnil St Loup.
Entrée : 5€ adhérents 2015 ACM/ 8€ autres. Buvette/goûter, en vente, à l'entracte.

Ce spectacle s'adresse au public à partir de 10 ans.

Dimanche 15 février 2015: Chante pas ci, chante pas ça, 614 Mesnillats et moi et moi et moi !
Chant choral aux Riceys 14h30. www.du-haut-d-une-etoile.fr

ACM : Association Culturelle de Mesnil St Loup

Annonces

Suzanne Velut recherche son parapluie rouge perdu récemment.
Recherche laine à tricoter pour une association.

Les déposer 7 rue de la grosse Haie à Mesnil-Saint-Loup chez Suzanne VELUT

Donne four micro-ondes en état de marche, cause renouvellement.

Claude VELUT – 2 chemin rouge – Téléphone : 03.25.40.44.81

Vends 2 pneus Michelin Hiver 205/55/16 -91H montés sur jantes tôles - Neuf 0km - 300€00

Marylène COURTOIS - Téléphoner le soir au 03.25.40.60.62

Vends Peugeot 206 HDI 1,4I STYLE 5 portes. Bon état bien équipée.

Cause renouvellement. Gris métal. Novembre 2005. 164000kms. 4CHV Diesel. Direction assistée. Climatisation. Fermeture électrique à distance. Air bag. ABS. Toit vitré ouvrant électrique. Antibrouillard. Banquette arrière 1/3 2/3. Roue de secours. Kit de distribution, pompe à eau et courroie d'alternateur effectué à 153000kms. Contrôle technique-OK - non-fumeur et dort en garage - Prix 4200 €.

Plus de renseignements : Benoît BECARD 16, rue Neuve - 06.87.36.78.97 - 03.25.40.46.88

Théâtre : Le groupe théâtral de la Chapelle st Luc Comé 10 présente " Trente kilomètre à pied "
Une comédie de Jean Claude MARTINEAU.

Le Dimanche 15 février à 14h30 à la salle des fêtes de St Benoist sur Vanne
Entrée : 8 euros Gratuit pour les - 12 ans

Marylène COURTOIS

Retour sur le site de Mesnil-Saint-Loup : <http://www.mesnil-saint-loup.com>

